

Les Romands dépités!

Autor(en): **Mathey, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **49 (2002)**

Heft 7

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-369559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SÉMINAIRE DE L'USPC À SCHWARZENBOURG

Les Romands dépités!

Quelque 130 participants (dont une trentaine de la Suisse latine) pour ce séminaire organisé par l'USPC à Schwarzenbourg sous le thème général de l'aide à la conduite. Dans le cadre «qu'offre» la nouvelle structure (Protection de la population) d'éminents orateurs se sont exprimés, finalement plus sur le *quoi* que sur le *comment* de cette aide. L'impression laissée, notamment auprès des Romands – en exagérant quelque peu le trait – n'est pas celle de la nécessité d'une aide à la conduite. C'est celle de la difficulté de convaincre les autorités cantonales de souffler dans une «trompette» unique dans l'ensemble du pays.

RENÉ MATHEY

Déjà dans ses souhaits de bienvenue, Christian Rey, vice-président de l'USPC, a rappelé que si tout un chacun reconnaît volontiers la valeur du concept, les fondations de la nouvelle maison Protection de la population ne paraissent pas aussi solides que veulent bien le proclamer ses stratèges. D'autant que ce qui constituait la base historique (et constitutionnelle) de la protection des personnes et des biens, la Protection civile, se voit réduite à une portion congrue. Et de souligner que la cantonalisation, si elle apparaît comme un bon filon financier pour la Confédération, posera plus de problèmes qu'elle n'en résoudra. «La diminution drastique des effectifs, la non-standardisation du matériel, les disparités cantonales en matière d'instruction (...) sont les faiblesses majeures du nouveau système.» Sans parler des modifications de la taxe qui, pour lui, engendrera aussi une démotivation pour les jeunes astreints à servir dans la PCi. Autre aspect souligné par Christian Rey est la réaction de certains pays étrangers qui ne comprennent pas cette

forme de revirement, eux qui sont précisément en train de bâtir des structures «nationales», qui de Défense civile, qui de Sécurité ou de Protection civile.

Un point de vue politique

Pour Eduard Engelberger, vice-président de la Commission de sécurité du Conseil national (CSCN), la réunion sous un même

organe de conduite des cinq partenaires ne peut qu'être profitable à tous. «En cas d'événement dommageable, il faut pouvoir compter sur des structures de conduite solides et compétentes.» Sans oublier le devoir d'information à la population.

D'un autre côté, pour lui, les autorités conservent la responsabilité «stratégique», ce qui assure un traitement administratif rapide,



Discussion animée dans les deux ateliers...



... des participants de langue française.



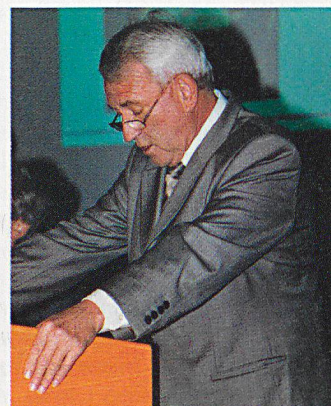
Urs Schneiter



Marco Visini



Urs Hösli



Eduard Engelberger

sans encombrer l'organe de conduite. Sur un plan politique, la tâche principale de l'organe de conduite se situe dans la coordination des moyens. Il convient aussi de ne pas négliger le fort enracinement de l'autonomie communale dans la structure organisationnelle. Par contre, le politique ne doit jouer aucun rôle dans la désignation des porteurs de fonction. Enfin, en ce qui concerne la formation, Eduard Engelberger a mis l'accent sur l'appui qu'apportera la Confédération aux cantons dans ce domaine (art. 10).

Coup d'œil sur le support de l'aide à la conduite

Pour illustrer le thème général de la journée, les participants ont entendu le point de vue d'Adrian Kleiner. En sa qualité de chef de l'état-major de conduite du canton de Glaris, il a fait part à l'auditoire de quelques considérations tirées d'expériences vécues: avalan-

ches ayant touché plusieurs communes voisines, éboulements et inondations ayant affecté trois cantons.

Parmi les observations faites lors de ces événements, l'orateur tient à souligner les enseignements suivants:

- Mettre en place une liaison informatique et Internet
- L'aide à la conduite doit être mise en place rapidement, si possible tout de suite
- Penser à disposer de raccords téléphoniques en suffisance
- Numéros téléphoniques des autorités, de la presse et des numéros d'urgence à disposition
- Assister les médias, préparer et diffuser un bulletin d'information journalier
- Préparer une check-list pour les rapports périodiques
- Prêter attention au plurilinguisme de la population

Même ce qui pourrait paraître banal dans cet énoncé devrait être examiné: «Wenn man's nicht hat, wird's bitter», souligne Kleiner.

Au-delà de ces informations fournies par l'aide à la conduite, d'autres éléments doivent encore pouvoir être mis à disposition, comme par exemple la télématique et les connaissances ABC de même que toute la logistique. Pour Kleiner, il ne s'agit pas seulement de «remplir» des postes dans un organigramme, mais encore d'avoir les hommes capables de les occuper. Ce qui suppose de disposer de spécialistes formés, flexibles et polyvalents, qui ne sont peut-être pas forcément des «enfants du pays» (qui a parlé d'esprit de clocher?).

Les composants de l'aide à la conduite

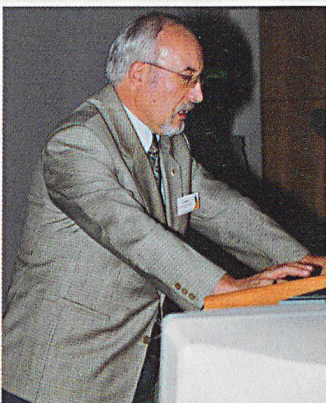
Après les impulsions apportées par les deux orateurs précédents, cinq spécialistes de l'OFPC sont intervenus pour évoquer quelques facettes de l'aide à la conduite. Ces interventions devant servir «d'exemples» pour les ateliers de l'après-midi.

Urs Hösl, chef de la division instruction, s'est attaqué à «L'aide à la conduite: hier, aujourd'hui, demain».

Marco Visini a donné quelques pistes sur un sujet que les Alémaniques appellent «Lage» et qui a été littéralement traduit par un: «Suivi de la situation», quelque peu réducteur. Il semblerait plutôt qu'il s'agisse de tenir compte, dans l'aide à la conduite, des conditions de «l'environnement», au sens premier du terme. C'est un peu, comme l'explique Visini, jouer au bouffon du roi



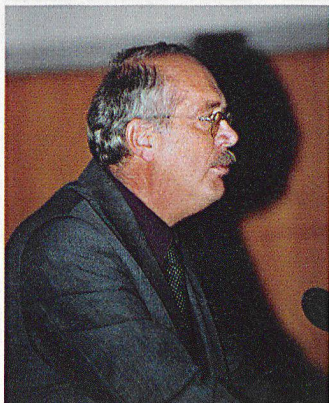
Durant le séminaire, la Division Instruction de l'Office fédéral de la protection civile a présenté ses expositions spécialisées.



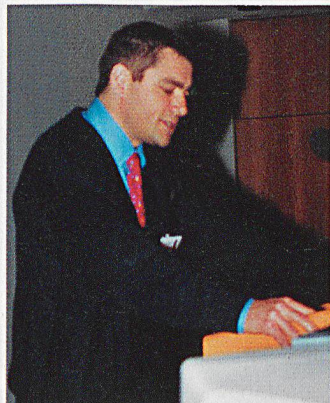
Peter Suter



Christian Rey



Adrian Kleiner



Jürg Buchser

(Hofnarr) à l'époque médiévale. Probablement la raison pour laquelle l'orateur a voulu placer son intervention dans un domaine plus politique que technique (pourquoi pas sociologique ou anthropologique, voire philosophique, puisqu'il s'agit d'un tel défi?).

Faut-il comprendre qu'il s'agirait alors d'introduire le doute dans l'analyse de situation? Intéressant, dans la mesure où une catastrophe et sa gestion (par l'homme) fait appel à l'imagination d'abord, histoire d'évaluer «l'ensemble» de la problématique pour y apporter une réponse en adéquation avec les moyens. Et non pas, comme le suggère la formation pseudo-scientifique (soit une réponse à une question) d'aujourd'hui qui, pour rassurant qu'elle paraît, ne reste qu'une réponse à une question, sans laisser place au doute qui, lui, favorise l'imagination.

Cette brève parenthèse refermée, une partie de la réponse se trouverait alors dans

un document de base (qui reste d'ailleurs à réaliser) à l'intention des différents partenaires, destiné à créer l'indispensable liaison (union?) nécessaire à la mise en place du concept dans les cantons.

Les participants ont encore entendu Urs Schneider et Peter Suter qui ont traité respectivement de la télématique et de la protection ABC.

Enfin, Jürg Buchser s'est exprimé sur un sujet qui va probablement prendre une certaine dimension dans les cantons, à savoir: la logistique. Morceaux choisis: «Que deviendrait un événement majeur, si l'on ne se préoccupait pas, auparavant, de l'analyse des problèmes logistiques?»

En effet, la problématique des transports ne peut être passée sous silence, car elle peut toucher des centaines d'êtres humains, des tonnes de matériel à déplacer, etc. Et que dire aussi, lors d'évacuation de population, de

ne pouvoir répondre, en quelques heures, aux effets de la faim et de la soif?

Derrière l'écran

D'une manière générale, tous les exposés ont été appréciés. Ils étaient tous, et notamment ceux des spécialistes de l'OFPC, soigneusement documentés. Les intervenants maîtrisent parfaitement leur sujet, d'autant que les thèmes proposés ne peuvent provoquer de critiques «objectives».

Pourtant, la faille, si faille il existe, se trouvera très certainement dans l'application terrain, selon les participants romands. Pour eux, la confrontation entre les solutions théoriques, par ailleurs bien charpentées – on ne le répètera jamais assez – et les moyens disponibles dans les cantons sera rude. Comme le dit Franziscus Escher (Cdt de la police cantonale valaisanne, en charge de la formation): «Agiter les règlements face à la catastrophe ne sert à rien; il faut être prêt!» Réfléchir à ce «prêt», en lui appliquant le miroir du «Lage» est lourd de sous-entendus. Alors, schizophrénie typiquement romande?


A entendre les participants, rien de tout cela. Chacun a bien compris que cette nouvelle Loi fédérale (LPPC) avait été débattue et votée démocratiquement. Ce qui inquiète, c'est la dichotomie entre les intentions (louables) du législateur et les réalités cantonales. Chacun est égal face à l'adversité, mais certains plus que d'autres...

Sans entrer dans le détail, on dira que plusieurs participants ont été surpris, par exemple, par la nature de l'exposition présentée dans les classes traitant des problèmes ABC et télématique. On pouvait y voir des exemples d'interventions où la PCI était singulièrement absente. D'autres se sont demandé: quel sera, finalement, le rôle d'un commandant de la PCI? Autant de questions dont les réponses pourraient se trouver dans ce précepte des empereurs romains: «Que veut le peuple? Du pain et des jeux!»

Si la plupart sont prêts à «s'accommoder» et à «s'adapter» tant bien que mal, certains ne peuvent s'empêcher de faire quelques comparaisons entre le cahier des charges d'un chef de la logistique, tel que présenté, et ce qu'il a (et aura) réellement à disposition pour y répondre. C'est toute la problématique. Parce qu'au-delà de ces états d'âmes, légitimes ou non, il faudra tout de même répondre: présent. Et puis aussi, parce qu'au-delà des éléments rhétoriques, on voudrait être sûr de disposer des moyens qui vont avec.


En conclusion, ce qui frappe l'observateur, ce n'est pas tant la critique, voire le refus, c'est l'engagement personnel de toutes ces femmes et de tous ces hommes et de la haute idée qu'ils se font de la mission à remplir. Qu'ils soient des sapeurs-pompiers, des policiers, des membres de la PCI, des samaritains, etc. C'est probablement ce qui peut expliquer le côté un peu dépité, voire crispé des participants romands à ce séminaire. □

Deux exemples des clichés présentés




La logistique dans le cadre de la protection de la population


Définition de la logistique:
Mesures prises pour assurer l'exploitation des emplacements destinés aux organes de conduite et aux formations, l'engagement des moyens de transport et des machines de chantier, l'entretien et la mise à disposition du matériel ainsi que le ravitaillement




Assurer la subsistance




Organiser et assurer les transports




Tenir la comptabilité




Assurer le ravitaillement



Entreposer, mettre à disposition le matériel et assurer son entretien



Entretien, préparer et exploiter les constructions




Notre future offre – Matériel







